



Diocèse de Versailles – Communiqué de presse – le 16 avril 2025

Le journal Le Parisien, en date d'aujourd'hui, rapporte la situation d'un prêtre de 63 ans du diocèse de Versailles, mis en cause par une femme majeure à l'époque concernée, pour des faits « d'agression sexuelle et de harcèlement » remontant aux années 2018 – 2019.

L'évêque de Versailles déplore profondément ces faits tels qu'ils sont rapportés. Ils sont injustifiables, y compris d'un point de vue canonique, et causent une grande souffrance pour la personne victime et les siens.

Mgr Luc Crepy souhaite avant tout redire son total soutien et sa compassion à la personne victime.

Le prêtre a été placé sous contrôle judiciaire et cité à comparaître en septembre 2025 devant le Tribunal correctionnel de Versailles pour les faits dénoncés.

Le diocèse de Versailles a engagé une procédure canonique en saisissant le Tribunal Pénal Canonique National.

En attendant l'issue de ces deux procédures – civile et canonique – Mgr Luc Crepy a pris des mesures conservatoires vis-à-vis de ce prêtre, en lui retirant tout ministère public et toute possibilité d'accompagnement et de confession. Ces mesures viennent renforcer les obligations imposées au titre du contrôle judiciaire (interdiction d'entrer en contact avec la victime et ses proches, interdiction de l'accompagnement spirituel individuel).

Le prêtre mis en cause demeure présumé innocent en attendant l'issue des procédures en cours et le diocèse de Versailles coopère avec la justice qui va poursuivre son travail. Afin d'en assurer la sérénité, et de respecter les procédures en cours, le diocèse ne communiquera pas davantage.

Le Diocèse de Versailles rappelle à tous l'existence de sa cellule d'écoute, qui peut être jointe à cette adresse : ecoutevictimes@catholique78.fr. Mgr Luc Crepy réitère son engagement total et celui de l'ensemble du diocèse de Versailles pour lutter contre toute forme de violence sexuelle et d'abus.